

# Sallanches

LA VILLE AU PAYS  
DU MONT-BLANC

Monsieur Bernard LEJEUNE

Président de la Chambre Régionale des  
Comptes  
De Rhône-Alpes  
124 Boulevard Vivier MERLE  
CS23264  
69503 LYON CEDEX 03

Sallanches, le 21/07/2022

| CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES<br>AUVERGNE-RHÔNE-ALPES |     |     |               |                   |           |
|---|-----|-----|---------------|-------------------|-----------|
| P   | VP  | SG  | Greffier      | RHF               | Sec<br>P  |
| Date arrivée : <b>29 JUL. 2022</b>                    |     |     |               |                   |           |
| PS1   | PS2 | PS3 | PS4           | PS5               | PSA       |
| Finance   | DOC | MGX | Charge<br>COM | Charge<br>mission | Sec<br>PS |

Recommandé avec AR n°1A 194 232 1666 0

Objet : Réponse au relevé d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives au contrôle des comptes de la Commune de Sallanches

Vos réf. : D220584

Affaire suivie par : D. IZOARD - Directeur Général des Services

Monsieur le Président

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, conformément à l'article L243-5 du code des juridictions financières une réponse écrite aux observations définitives qui m'ont été notifiées par lettre recommandée n°D221245 en date du 19 juillet 2022 concernant la gestion de la Commune de Sallanches pour les exercices 2015 à 2020.

**L'ensemble des observations définitives n'appelle pas de remarque particulière à l'exception du commentaire paragraphe 6 – page 40 :**

*Point 6.6.2 Les logements :*

*Il est écrit :*

« [...] Quatre logements sont actuellement octroyés par nécessité absolue de service aux personnes suivantes :

- Le Directeur des Services ;
  - Le Chef de la Police Municipale ;
  - Le Directeur du service des sports.
  - Le concierge de l'école primaire Jules Ferry. C'est la dernière école qui dispose d'un concierge.
- [...] ».

Ce jour seul trois logements sont actuellement octroyés par nécessité absolue de service aux personnes sui suivent :

- Le Chef de la Police Municipale ;
- Le Directeur du service des sports ;
- Le concierge de l'école primaire Jules Ferry.

Monsieur IZOARD recruté en janvier 2021 ne bénéficie pas de cet avantage en nature, ce dernier étant propriétaire sur le territoire.

Au départ du précédent DGS cet avantage a donc cessé.

Je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir considérer le présent courrier comme une réponse écrite que je souhaite formuler tant sur les observations que sur les recommandations et ce conformément à l'article L243-5 du code des juridictions financières.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Le Maire,

Conseiller Départemental

Georges MORAND

